Action&Démocratie
Le pari de l'intelligence

CFE CGC

Conseil supérieur de l'éducation – 26 novembre 2026

Déclaration préalable

Monsieur le Ministre,

Nous devions examiner aujourd'hui deux projets de décret modifiant le code de l'éducation : l'un visant à doubler le nombre de représentants des lycéens au Conseil supérieur de l'éducation ; l'autre à permettre, dans certaines circonstances, au directeur académique des services de l'éducation nationale de se substituer au chef d'établissement dans l'exercice de ses prérogatives disciplinaires. L'examen de ce second texte vient d'être reporté au 2 décembre, conformément à la demande que nous avions formulée lors du CSL de lundi. Dont acte. Il n'en demeure pas moins intéressant de rapprocher ces deux textes, tant ils procèdent d'une démarche identique et sont révélateurs des mêmes difficultés.

Tout d'abord, ces modifications du code de l'éducation sont à l'évidence dictés par les circonstances, vous ne vous en cachez pas. Mais quels effets produiront-elles par la suite, une fois ces circonstances oubliées ? Vous l'êtes-vous seulement demandé ? Plus grave, ces décrets tranchent, sans même les poser clairement, des questions de fond sur lesquelles nous devrions au contraire prendre tout le temps de la réflexion.

Ainsi en va-t-il de la « démocratie scolaire », malgré le groupe de travail qui y est consacré. Pour paraphraser Althusser invoquant le rire de Lénine, « ce rire entier et franc auquel les pêcheurs de Capri reconnaissaient qu'il était de leur race et de leur camp », voici des mots – « démocratie scolaire » – qui eussent assurément fait rire Socrate, de ce rire non moins entier et franc auquel la jeunesse athénienne reconnaissait qu'il était des leurs en dépit de son âge, tant il est vrai que l'intelligence est ce qui reste toujours jeune chez l'homme.

« Démocratie scolaire » ! Mon Dieu, mais qui donc oserait être contre ? Cela fait partie de ces expressions que l'on brandit comme un étendard pour mettre le jugement au garde-à-vous et la critique à genoux.

À la veille des élections professionnelles à l'Éducation nationale, il y aurait d'ailleurs quelque ironie à entendre ici nos parangons de la démocratie scolaire en célébrer les vertus après avoir réclamé contre le représentant de la CFE-CGC qui vous parle une sanction disciplinaire ayant pour effet de lui interdire de se présenter aux suffrages de ses collègues. En matière de démocratie, certains ont davantage de leçons à recevoir qu'à donner…

Mais revenons à Socrate dont, soit dit en passant, nul n'ignore qu'il a été condamné à mort démocratiquement – et pour corruption de la jeunesse qui plus est ! C'est qu'il prenait les jeunes gens suffisamment au sérieux pour ne pas se croire tenu de leur donner raison parce qu'ils étaient jeunes ni de flatter leurs opinions dont il leur apprenait au contraire à ne pas s'en contenter. Et cela nous amène au vrai sujet : car depuis quand l'École est-elle supposée

servir la démocratie en s'efforçant d'en reproduire en son sein les institutions et les pratiques plutôt qu'en instruisant ceux qui auront demain à la faire vivre ?

Le projet de décret répond à cette question sans même permettre qu'elle soit posée. Il achève en même temps de transformer cette instance en une sorte de « comité des usagers du service public d'éducation », ce qui aurait fait rire Condorcet à défaut de le faire pleurer.

Car, si l'École remplit bien juridiquement une mission de service public, elle n'est pas intrinsèquement un service, pas davantage que ne le sont la justice ou l'armée. Elle est une institution, et même la principale en République. En tant que telle, sa raison d'être ne se confond pas avec la satisfaction des attentes de ses usagers. Instituer, c'est tout d'abord assigner des places, différencier des fonctions et déterminer les obligations qui s'y attachent, ainsi que Claude Lévi-Strauss l'a en son temps montré à propos de la prohibition de l'inceste, au fondement de la première des institutions humaines.

Or, s'il est une institution dans laquelle la distinction des places et des responsabilités est essentielle, c'est bien l'École. L'égalité des droits politiques, au fondement de la démocratie, n'a jamais impliqué l'égale compétence de tous en toutes choses. On appréciera donc modérément que, dans la note de présentation du projet de décret, le ministère qualifie de « déséquilibre » le fait que les parents soient davantage représentés que les élèves et les étudiants ! Écouter les jeunes ne signifie pas leur demander de décider de ce qu'il appartient aux adultes de faire pour eux. Quant à affubler certains de nos élèves de titres et de costumes qui ne leur conviennent pas, multiplier les conseils, les comités, les élections, puis finir par demander des moyens pour faire vivre la démocratie scolaire et, bien entendu, l'inévitable « formation », est-ce bien une priorité ? N'a-t-on pas mieux à faire que de trouver mille prétextes pour les occuper quand on devrait se contenter de les instruire ?

Les événements de cet automne dans les lycées devraient nous inciter à réfléchir aux effets de cette confusion des rôles et des responsabilités.

À ce propos, Action & Démocratie tient à réaffirmer son soutien absolu aux personnels pris pour cibles, tout particulièrement aux chefs d'établissement. Il faut en effet avoir perdu tout repère pour en arriver là. Nous persistons à considérer comme parfaitement irresponsable le fait d'encourager les lycéens à poursuivre les blocages de leurs établissements. Quant à leur instrumentalisation à des fins politiques, elle n'est pas à établir : il suffit d'ouvrir les yeux et les oreilles pour la constater.

Il n'en reste pas moins que le mal-être des lycéens est réel et que l'une de ses causes est effectivement la réforme du lycée et du baccalauréat, dont nous avions annoncé les effets délétères ici même dès 2018. En démantelant un système républicain de sélection fondé sur des épreuves communes et anonymes, qu'il fallait sans doute améliorer mais préserver, au profit d'épreuves vidées de leur enjeu et d'un contrôle continu qui est un non-sens pédagogique, on a non seulement compromis l'égalité entre les élèves, mais aussi profondément altéré la relation pédagogique, faisant de l'exigence du professeur, qui était la condition de la réussite de l'élève, ce qui risque désormais de la compromettre. D'un côté, les élèves et leurs familles sont devenus plus attentifs à la note qu'à ce qu'elle signifie ; de l'autre, les professeurs sont soumis à toutes sortes de pressions pour renoncer à leurs exigences et procurer aux élèves, à défaut d'une instruction véritable, les signes d'une réussite fallacieuse !

Qu'on en soit venu à nous proposer, pour une même séance du Conseil supérieur de l'éducation, d'accroître la représentation des lycéens et de dessaisir, dans certaines circonstances, les chefs d'établissement de la présidence du conseil de discipline, voilà qui devrait nous donner à réfléchir.

Pour notre part, nous en avons assez, Monsieur le Ministre, de ces politiques éducatives, toutes aussi mensongères et démagogiques les unes que les autres, qui aboutissent à brouiller les repères au point que chacun finit par ne plus savoir quelle est sa place ni quels sont ses devoirs. Et nous en avons également assez d'être empêchés d'en dénoncer les effets par une minorité qui s'arroge le droit de décider de ce qu'il est permis de dire et de penser dans l'Éducation nationale. Cette minorité qui se prétend progressiste est en réalité profondément réactionnaire : elle participe à la désinstruction de la jeunesse, quand elle n'en tire pas elle-même une rente de situation, à l'instar des Thénardier de la République de tous bords qui exploitent la misère, l'ignorance et les colères.

Qu'il faille écouter les jeunes, c'est une évidence et un devoir pour tout éducateur. De là à prétendre que leur voix doit compter autant que celle de leurs parents, si ce n'est plus, il y a un pas qui nous rapproche de cette société que décrit Platon au livre VIII de *La République*, où les pères craignent leurs enfants, où les maîtres redoutent et flattent leurs élèves et où les vieillards rivalisent avec les jeunes de peur de paraître autoritaires. Ce n'est pas l'accomplissement de la démocratie, mais sa dégénérescence et le prélude à la tyrannie. Cette tendance est inhérente à la démocratie elle-même, et c'est bien l'institution républicaine de l'instruction publique qui l'en préserve, pour peu que les éducateurs s'acquittent de leur tâche : donner aux jeunes les moyens intellectuels de ne se laisser asservir par personne.

Encore faut-il que les éducateurs ne sacrifient pas leurs devoirs envers les jeunes au souci de leur plaire. Être attentif à leurs besoins, à leurs difficultés et à leur bien-être n'implique nullement de donner raison à ceux qui réclament aujourd'hui l'abrogation de Parcoursup et de toute sélection.

Pour ce qui concerne le doublement du nombre de représentants des lycéens au Conseil supérieur de l'éducation, nous terminerons cette déclaration en laissant la parole à l'un de ceux qui ont siégé ici à ce titre : « *Nous, élus lycéens au national, n'avons pas de vraie légitimité, j'avais parfois l'impression d'être un imposteur.* » Témoignage précieux et instructif. Comment, en effet, envisager d'augmenter le nombre des représentants des lycéens sans commencer par s'assurer qu'ils les représentent effectivement ?

Si donc l'on tient à ce que les lycéens soient davantage entendus, peut-être faudrait-il commencer par les écouter dans leurs établissements et s'attacher à leur donner les meilleures conditions de travail possibles. Car ce que les lycéens sont en droit d'attendre de l'institution scolaire, c'est d'abord qu'elle leur permette d'étudier et que les études qu'ils y poursuivent méritent ce nom. En ce sens, et en ce sens seulement, leurs intérêts convergent avec ceux de leurs professeurs, mais il n'est pas sain que les seconds se servent des premiers pour défendre les leurs. Chacun à sa place et dans son rôle.